

CONSEIL COMMUNAL SUD

COMPTE RENDU

RÉUNION PUBLIQUE

DU 23 AVRIL 2018

Renouvellement urbain du quartier de Thouars

La séance est ouverte par Monsieur Salem ERCHOUK, Président du Conseil Communal Sud et par Monsieur le Maire, Emmanuel SALLABERRY. Il s'agit ce soir de faire un point sur la requalification du quartier de Thouars, projet issu de plus de 15 ans de travail mené par Messieurs François JESTIN et Alain CAZABONNE. En tout, c'est 60 millions d'euros qui ont été dépensés pour cette requalification dont 10 millions d'euros par la Ville.

Monsieur le Maire souhaite poursuivre le travail et finaliser l'opération notamment en développant des activités de commerce sur le site. En plus de la requalification, Monsieur le Maire annonce que d'autres travaux importants vont être réalisés sur le quartier : c'est tout d'abord la rénovation du Stade Nautique Henri Deschamps qui consiste en la réfection des bassins, de la pataugeoire, des vestiaires et l'aménagement des deux bassins extérieurs ouverts toute l'année. Cette réalisation va s'accompagner de la conservation des tarifs pratiqués actuellement. C'est un engagement fort qu'il souhaite tenir.

C'est également la couverture de deux terrains de tennis et la réalisation de terrains de padel en 2020.

C'est aussi la réfection du Stade Pierre-Paul Bernard avec la construction d'un double dojo sur le site.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que les habitants du quartier peuvent également, jusqu'au 25 mai, participer au budget participatif 2018 en proposant des projets pour leur quartier. Les projets 2017 sont en cours de réalisation notamment un cheminement piéton pour accéder au Dôme.

En tant que nouveau Maire, il s'engage à maintenir les services publics sur le quartier tels que l'agence de la Poste mais également, à renforcer la présence des services de la Ville avec la création d'une équipe de médiation sociale.

Lors de la réunion Parlons Ville Parlons Vie du 14 mars 2018, les habitants s'étaient plaints du cadencement faible de la ligne 20 le dimanche. Après avoir sollicité la Métropole, il annonce que dès le mois de septembre (sous réserve de validation par le Conseil Métropolitain), cette ligne passera d'un bus toutes les 1 h 10 à un bus toutes les 40 minutes entre 8 h 30 et 21 h. La fréquence d'1 h 10 est maintenue entre 6 h 30 et 8 h 30.

Enfin, le quartier est concerné par la mise en place d'un système de vidéo-protection qu'il souhaiterait opérationnel pour 2019 et qui pourrait notamment permettre de gérer les problématiques liées aux rodéos sauvages sur l'avenue Arthur Rimbaud et près du Stade Nautique H. Deschamps.

Monsieur JESTIN, adjoint en charge de la Requalification de Thouars présente le diaporama suivant :

- Monsieur JESTIN fait tout d'abord un point sur les travaux de requalification (pages 3 à 7), puis passe la parole à Monsieur PINSOLLE de Bordeaux Métropole qui détaille la procédure retenue pour la démolition du tunnel avenue Jean Racine (pages 8 à 11).

Il faut retenir des travaux que le chantier va durer de 4 à 6 mois, la circulation ne sera pas impactée par les travaux sachant que l'accès au site se fera par le sud en face de la station service. Le mur de soutènement des résidences Lahire et Lancelot ne sera pas démolit et les esquisses projetées ont pour objet de donner une idée des futurs volumes.

Le 14 mai une animation sera organisée sur place pour marquer le début des travaux.

- Jardin public de Thouars (pages 12 à 18) : Monsieur JESTIN présente les démarches employées pour procéder à l'aménagement du futur espace vert. Un bureau d'études doit mener un groupe de travail avec les habitants au cours de l'année 2018 et présenter en Conseil Communal public le projet d'aménagement fin 2018 / début 2019.

En réponse à une question, Monsieur JESTIN précise que c'est Bordeaux Métropole qui prend en charge la démolition du tunnel et le terrassement. La Ville finance quant à elle les aménagements paysagers.

- Ilot Sud (pages 19 à 22) : L'architecte de Domofrance présente le projet. Deux bâtiments vont intégrer l'îlot Sud. Dans le premier, seront implantés un pôle médical regroupant tous les professionnels actuellement en poste à l'Atrium et une brasserie.

Le deuxième bâtiment accueillera un supermarché. L'ensemble des bâtiments réalisés occuperont une surface de 1200 m² au sol.

Le principe architectural retenu est de relier la terrasse de la Résidence Lorenzacio aux futurs équipements et de réaliser un nombre important de places de stationnement pour permettre un accès facile aux patients et aux clients du supermarché.

Les entreprises doivent venir installer le chantier à partir du 15 mai et la pose officielle de la première pierre est prévue le 4 juin 2018.

- Et la suite ? (pages 23 à 25)

L'îlot Ouest (bâtiment ceinturant la Place Gauguin) : Monsieur JESTIN a fixé comme objectif, après le départ de l'ensemble des occupants actuels et la fin de réalisation de l'îlot Sud, la démolition de cet équipement pour ouvrir la place sur le reste du quartier.

Des réflexions sont engagées notamment avec Domofrance pour, en parallèle, installer des commerces ou des services au rez-de-chaussée de la Résidence Atrium. L'équipe de la requalification travaille actuellement sur la finalisation d'un plan de financement devant faire aboutir le projet.

Résidence Acapulco : Monsieur JESTIN rappelle ce qu'il avait présenté lors de son dernier point au Conseil Communal Sud du 10/06/2016, à savoir que des échanges de terrains et

de parcelles vont être effectués avec la Ville. L'objectif est une résidentialisation d'Acapulco et pour la ville, d'accéder à Chantecler et sur une partie restante, la construction de bureaux.

Jardin public de Raba

Monsieur Benoît PETRIDIS qui remplace M. Gérard JEHL au service Environnement et Paysages de la Ville fait la présentation. Ce projet d'aménagement des espaces verts de Raba est issu d'une concertation avec les riverains et des réunions de groupe de travail du Conseil Communal Sud. Il a été validé par Monsieur le Maire et les élus concernés par ce dossier. La réalisation de ce projet ne pourra cependant être engagée qu'à l'issue des travaux de construction des résidences par la Société Pichet.

Pour rappel, ce projet cherche à préserver la continuité piétonne existante entre l'avenue de Thouars et l'avenue de la Libération. Tous les aménagements ont été élaborés en ayant pour objectif de procurer le moins de nuisances possibles aux riverains immédiats de cet espace vert. De même, les jeux d'enfants ont été « égrenés » sur différents emplacements afin de différencier les âges (moins de 3 ans – de 3 à 12 ans) + de 12 ans avec un espace de street workout (pour les plus de 12 ans).

L'allée centrale de l'espace vert sera plantée d'arbres fruitiers et la zone humide naturelle située au sud de la parcelle sera laissée telle quelle et sera entourée de ganivelles. Le kiosque sera implanté au milieu de la parcelle et sera doté d'une alimentation électrique qui pourra être utilisée lors des manifestations organisées sur le site.

Enfin, un couloir à chiens de 6 m de large sur 100 m de long sera créé à l'ouest de la parcelle. Cette installation permettra de réglementer, si cela était nécessaire, la fréquentation du reste du parc par les chiens. Différentes implantations de distributeurs de sachets pour les déjections canines seront également disposées sur le site ainsi que des bancs.

Tout n'est pas validé. Ce sont les grands principes du projet qui apparaissent sur le plan. Le Service Environnement et Paysages reste en relation avec les riverains pour une définition plus précise des essences qui seront plantées le long de la clôture du fond.

Suite à des observations des riverains, il est convenu que ce parc fera l'objet d'un règlement d'utilisation.